

## Prescription

Pour faire votre demande d'entrée dans le dispositif, il faut vous adresser soit à :

- votre conseiller Pôle Emploi
- votre référent insertion/UTAS
- Votre conseiller MEF

### Attention aux idées reçues !

Cet accompagnement n'est pas :

- une entrée assurée sur un chantier d'insertion
- L'inscription dans un dispositif garantissant l'octroi sans contrepartie d'une allocation

C'est un accompagnement renforcé basé sur la confiance entre le Référent et le Participant qui est réel et actif



### Maison de l'Emploi et de la Formation

6 F, rue de la Bonneterie  
ZAC du Riez  
02700 TERGNIER  
Tél. : 03 23 57 52 67  
Fax : 03 23 57 54 03

### Notre mission

Aider les participants demandeurs d'emploi à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'orientation et d'accompagnement soutenues par nos financeurs:



Cofinancé par  
l'Union européenne



## La Maison de l'Emploi et de la Formation

## L'Accompagnement renforcé auprès des publics Chaunois éloignés de l'emploi

Devenez acteur de  
votre insertion socio-professionnelle



## Pour qui ?

### Demandeurs d'emploi inscrits ou non à Pôle Emploi

- En recherche active d'emploi
- Disponible
- Bénéficiaire des minimas sociaux
- Ayant terminé une action d'insertion sans solutions

## L'Accompagnement Renforcé, c'est quoi ?

- Un accompagnement intensif sur mesure permettant la construction d'un parcours professionnel
- Un suivi personnalisé avec un référent unique
- Des ateliers collectifs sur :
  - ✓ le thème de la mobilité (code)
  - ✓ L'espace emploi (Cyber - TRE)
  - ✓ Une dynamique collective (PACIO)

## L'objectif

### L'accompagnement doit permettre au participant :

- ➔ de gagner en autonomie
- ➔ de développer sa propre motivation et s'approprier son projet
- ➔ d'augmenter ses chances d'accès à l'emploi ou à la formation
- ➔ de maîtriser les compétences sociales et professionnelles

## Les modalités

- Durée d'1 an renouvelable

**Contrat d'engagements réciproques entre le participant et son référent** proposant un suivi personnalisé basé sur le principe de « l'emploi d'abord » et la possibilité de multiplier les périodes d'emploi même de courte durée

**Il est impératif de respecter les RDV et d'être assidu aux ateliers**

## Mise en œuvre

1. Présentation collective de l'action  
(information collective)
2. Validation de l'entrée en accompagnement lors d'un comité d'intégration
3. Accompagnement individuel renforcé avec le Référent unique
  - 2 RDV par mois et/ou la participation à un atelier collectif
4. Obligation de respect de l'engagement contractualisé au départ